



## NUMÉRO 185

### Procès verbal de la séance du conseil municipal du 23 mars 2017

#### **Appel nominal / 3**

#### **Désignation du secrétaire de séance / 3**

#### **Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil au Maire / 3**

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2017 / 3**

#### **Communication sur l'actualité de GPSO / 3**

**1.** Rapport d'observations définitives arrêtées par la Chambre régionale des Comptes d'Île-de-France sur la gestion de la commune de Boulogne-Billancourt – Enquête gestion piscines et centres aquatiques / **6**

**2.** Avis sur la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme / **7**

**3.** Droit de Prémption Urbain – Demande de délégation / **8**

**4.** Bilan des acquisitions et des cessions de l'année 2016 / **8**

**5.** Vente du patrimoine privé – Autorisation de la cession d'un local sis 14, avenue André-Morizet et 3, rue Carnot – Autorisation donnée au Maire pour signer tous actes afférents / **9**

**6.** 6 à 16, rue des Peupliers – Cessions – Foyer de vie pour personnes handicapées et foyer pour travailleurs handicapés - Logement - Emplacements de parking - Autorisation donnée au Maire pour signer les actes afférents / **9**

**7.** ZAC Seguin – Rives-de-Seine – Concession publique d'aménagement passée avec la Société Publique Locale Val de Seine Aménagement – Avenant n°1 –

Rénovation du pont Seibert / **9**

**8.** Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2016 / **10**

**9.** Vote du BP 2017 pour le Budget principal et les Budgets annexes – Approbation du tableau des effectifs - Attribution de subventions – Remises gracieuses – Imputation des biens en section d'investissement / **10**

**10.** Vote des taux des impôts directs locaux pour l'année 2017 / **13**

**11.** Demande de subvention – Handicap – Crèches – Autorisation donnée au Maire de répondre à l'appel à projet Handicap de la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine pour l'année 2017 / **14**

**12.** Personnel communal – Mesures diverses / **14**

**13.** Structures d'accueil petite enfance – Autorisation donnée au Maire pour signer la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales / **15**

**14.** Règlement de fonctionnement des structures municipales d'accueil de jeunes enfants / **15**

**15.** Réhabilitation de 78 logements par EFIDIS SA HLM – Garantie d'emprunt – Droit de réservation – Autorisation donnée au Maire de signer les actes afférents / **15**

**16.** Travaux d'étanchéité dans divers bâtiments communaux – Autorisation donnée au Maire pour signer le marché / **16**

**17.** Convention avec la Société Publique Locale Seine Ouest Aménagement pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la réhabilitation des locaux utilisés par le Tennis Club de Boulogne-Billancourt (TCBB) sur le site de Longchamp / **16**

**18.** Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la Société Publique Locale Seine Ouest Aménagement pour le réaménagement du groupe scolaire Ferdinand Buisson. / **16**

**19.** Occupation du réseau d'assainissement départemental par la fibre optique communale – Autorisation donnée au Maire pour signer les documents correspondants. / **17**

**Questions orales / 18**

# Séance du 23 mars 2017

Le 23 mars 2017 à 18 heures 30, les membres du Conseil municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Boulogne Billancourt, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 17 mars 2017.

Monsieur BAGUET, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

## ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Pierre-Christophe BAGUET, M. Gauthier MOUGIN, Mme Marie-Laure GODIN, M. Pascal LOUAP, Mme Béatrice BELLIARD, M. Marc FUSINA, Mme Christine BRUNEAU, M. Michel AMAR, Mme Marie-Anne BOUÉE, M. Léon SEBBAG, Mme Ségolène MISSOFFE, Mme Jeanne DEFRANOUX, M. Frédéric MORAND, Mme Isaure de BEAUVAL, M. Bertrand-Pierre GALEY, Mme Christine LAVARDE-BOÉDA, M. Philippe TELLINI, Mme Sandy VETILLART, M. Pierre DENIZIOT, Mme Sylvie ROUGNON, M. Jean-Claude MARQUEZ, Mme Armelle GENDARME, Mme Anne-Charlotte LORBER, M. Daniel BENHAROUN, M. Jonathan PAPILLON, Mme Christine DELOFFRE, M. Laurent GOULLIARD, Mme Claire de THEZY, M. Vittorio BACCHETTA, Mme Joumana SELFANI, M. Raphaël LABRUNYE, Mme Emmanuelle CORNET-RIQUEBOURG, M. Nasser RUMJAUN, M. Claude ROCHER, Mme Véronique GAUDOUX-DAUVILLIER, M. Sébastien POIDATZ, Mme Élisabeth de MAISTRE, M. Nicolas MARGUERAT, Mme Agathe RINAUDO, M. Emmanuel BAVIERE, M. Olivier CARAGE, Mme Caroline PAJOT, M. Pierre LAURENCIN, Mme Sylvie MOREL, Mme Judith SHAN, M. Vincent GUIBERT.

## EXCUSES REPRÉSENTES :

Mme Esther KAMATARI qui a donné procuration à M. Daniel BENHAROUN  
Mme Carole HOOGSTOEL qui a donné procuration à Mme Agathe RINAUDO  
Mme Sana DRIDI-BLANGER qui a donné procuration à Mme Joumana SELFANI  
M. Pierre-Mathieu DUHAMEL qui a donné procuration à M. Pierre LAURENCIN  
Mme Isabelle WEILL qui a donné procuration à Mme Caroline PAJOT  
M. Jean-Michel COHEN qui a donné procuration à Mme Sylvie MOREL  
M. Pierre GABORIT qui a donné procuration à M. Vincent GUIBERT  
Mme Chloé JAILLARD qui a donné procuration à Mme Judith SHAN

**ABSENTE :** Melle Fatima CARDETAS

Mme Agathe RINAUDO a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

**M. BAGUET :** Mes chers collègues. J'aimerais tout d'abord rendre hommage aux victimes des attentats de Londres. Nous avons notamment une pensée particulière pour le policier qui a été tué, ainsi que pour les deux victimes civiles et les trois collégiens blessés du lycée de Concarneau, dont les camarades ont également été traumatisés. Il est en effet de notre devoir de montrer notre solidarité à la ville de Londres et au peuple britannique suite à ce lâche attentat. Je vous propose donc une minute de silence.

18h34 : minute de silence.

**M. BAGUET :** Je vous remercie.

## COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

En l'absence de remarques et de questions sur ce point, le Conseil municipal prend acte du compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal au Maire.

## APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 26 JANVIER 2017

En l'absence de commentaires, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## COMMUNICATION SUR L'ACTUALITÉ DE GPSO

**M. BAGUET :** Le document vous a été remis sur table. Je vous invite donc à le feuilleter. Vous y trouverez différents points d'information, parmi lesquels l'aménagement de la rue Jean-Baptiste Clément, qui se terminera au mois de mai. Nous avons d'ailleurs été sur place pour visiter les travaux en cours, qui semblent recueillir un assentiment très largement partagé par les riverains. Vous savez également que nous avons dû prendre quelques décisions difficiles et douloureuses à l'égard de certains commerçants, notamment pour rendre l'espace public aux piétons. Nous avons également mis en place une politique pour une plus grande accessibilité de l'espace public aux personnes à mobilité réduite, et avons amélioré les stations de bus avec le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) grâce à d'importants investissements. Je rappelle que la voirie de Grand Paris Seine Ouest (GPSO)

représente 161 kilomètres, dont 44 sur la seule ville de Boulogne-Billancourt.

D'autre part, nous avons aussi lancé une nouvelle campagne de sensibilisation à la propreté. J'invite d'ailleurs les Boulonnais à nous aider sur ce sujet, car ce n'est pas seulement avec des solutions matérielles et financières que nous arriverons à régler un problème d'incivilités qui concerne l'ensemble de nos concitoyens. Je rappelle que le budget de la propreté s'élève à 19 millions d'euros.

Parmi les autres actualités, nous avons appliqué l'interdiction nationale « Fumer n'est pas jouer » dans les aires de jeux en installant des panneaux. En ce qui concerne la collecte des sapins par ailleurs, nous en avons recueilli beaucoup moins cette année. Cette chute a même été très importante à Boulogne-Billancourt. Pour l'instant, nous ne savons pas expliquer pourquoi. Le document évoque également l'intervention de GPSO après l'incendie de la route de la Reine, dans laquelle un immeuble a été soufflé par une explosion de gaz. Nous remercions à ce propos les équipes de GPSO qui ont travaillé jusqu'à 3 heures du matin pour tout nettoyer.

S'agissant de la mobilité durable, ce rapport présente le bilan Autolib' 2016 et le bilan Vélib' 2016, ainsi que le nouveau marché en cours de finalisation, qui sera arrêté par le syndicat mixte Autolib'-Vélib' d'ici la fin du mois. À ce jour, nous ne savons pas encore « à quelle sauce nous allons être mangés », puisque les stations Vélib' étaient jusqu'à présent gratuites, et que le Syndicat mixte propose une participation financière des communes, pouvant atteindre 10 000 à 35 000 euros par station. La Ville pourrait donc se retrouver contrainte de payer un million d'euros par an, puisque Boulogne-Billancourt compte 30 stations. Quant aux subventions des vélos électriques, la Ville a enregistré 34 % de hausse des dossiers entre 2015 et 2016.

Enfin, les autres points d'actualité concernent la Garantie Jeunes « Un passeport pour l'emploi », ou encore le Droit de Préemption Urbain (DPU). Je précise à ce propos que nous sommes actuellement dans un vide juridique total, puisque le gouvernement a pris un décret pour transférer la compétence de préemption urbaine aux Territoires, en oubliant de nous prévenir. Nous allons donc délibérer ce soir pour demander à conserver ce droit de préemption urbain, sachant que GPSO délibérera le 30 mars prochain pour nous le restituer. Pour l'heure, les textes ne permettent pas encore d'intervenir, ce qui pose de gros problèmes pour tous les acheteurs de logements. D'ailleurs, certains notaires ont même décidé de bloquer les ventes jusqu'à cette date. Bref, cela nous pose de véritables difficultés dans le fonctionnement de toutes les communes de la Métropole du Grand Paris (MGP). Voilà encore une conséquence négative de cette MGP, d'ailleurs. Y a-t-il des questions sur cette actualité ? (Il n'y en a pas).

**M. BAGUET :** Mes chers collègues, j'aimerais évoquer aujourd'hui une période particulièrement faste pour Boulogne-Billancourt, celles des 80 jours dans lesquels nous nous trouvons, entre le 30 janvier, date de la conférence de presse de la présentation du projet culturel sur la pointe Amont de l'Île Seguin, et le 22 avril, jour de l'inauguration de la Seine musicale. Je pense d'ailleurs que les mois de mars et avril resteront des mois historiques dans la vie boulonnaise – déjà très riche – et plus particulièrement dans le renouveau de l'Île Seguin, et ce 25 ans après sa fermeture.

Je viens de rappeler la conférence de presse du 30 janvier 2017, à laquelle il faut aussi rajouter l'attribution du prix Pritzker, le 2 mars 2017, c'est-à-dire l'équivalent du prix Nobel d'architecture, décerné au cabinet d'architectes catalan RCR, que nous avons retenu l'été dernier pour réaliser la future fondation Emerige d'arts contemporains sur la pointe Amont de l'Île. Je compléterai ce calendrier avec le 14 mars 2017, date de signature de la promesse de vente de la partie centrale de l'Île Seguin avec Boulogne Studio, filiale à 100 % du groupe Vivendi, qui aménagera le plus beau campus des médias et de la communication, avec un jardin de 12 000 mètres carrés. Cette société construira également un palais des sports de 3 000 places, ainsi qu'une piscine et un terrain de football, qui seront accessibles aux Boulonnais. L'Île sera aussi « durable », avec des bus électriques non polluants qui relieront notamment la gare Brimborion-Meudon-sur-Seine, à la station de métro Marcel-Sembaud de la ligne 9. Enfin, nous inaugurerons officiellement la Seine musicale le 22 avril 2017, avec le concert de la formation Insula orchestra, dirigée par Laurence Equilbey, dans le nouvel auditorium de 1 150 places. Cette soirée sera précédée par le premier concert donné par Bob Dylan, dernier prix Nobel de Littérature, dans le grand amphithéâtre de 4 000 places.

Ces magnifiques nouvelles prouvent que le travail, la ténacité et la confiance permettent toujours d'atteindre ses objectifs, même les plus ambitieux. Néanmoins, il faut admettre que cette ZAC, créée en 2003 par mes prédécesseurs, a engendré de nombreux et lourds problèmes dus, certes pour partie à sa dimension – près d'un million de mètres carrés en cours de construction depuis 2007 –, mais surtout à un montage financier des plus hasardeux. Je rappelle en effet que, dans toute opération d'aménagement public, tous les partenaires s'enrichissent : l'ancien propriétaire avec la valorisation de ses terrains, les promoteurs avec la vente de leurs réalisations, et les villes, qui reçoivent gratuitement les équipements publics (écoles crèches, gymnases) nécessaires au bien-être des futurs habitants et salariés.

Toutefois, à Boulogne-Billancourt, et à cause de l'équipe municipale précédente, c'est la Ville et le contribuable boulonnais qui payent les aménagements, puisque nous en

## Séance du 23 mars 2017

sommes déjà à 242 millions d'euros pour les 74 hectares de la ZAC (Trapèze, quartier du Pont de Sèvres et Île Seguin). Elu maire en mars 2008, avec un programme réduit pour l'Île Seguin, j'ai découvert, dès le mois de juillet suivant, que mes prédécesseurs avaient déjà dépensé et engagé près de 180 millions d'euros, entre l'achat de l'Île Seguin, le pont Renault (pour 21 millions d'euros), le confortement des berges, ou encore les parkings, à couvrir par seulement 175 000 mètres carrés de droits à construire.

Nous devons donc élaborer un nouveau projet, à la fois riche culturellement, beau architecturalement, et équilibré financièrement. Je vous ai alors proposé avec Jean Nouvel en 2011 un projet, par la suite amendé, jusqu'à ce que nous arrêtions avec les Boulonnais – par la votation de décembre 2012 – un projet équilibré en tous points de 255 000 mètres carrés. Cette votation a mobilisé 17 547 Boulonnais, c'est-à-dire plus de 50 % de la participation moyenne aux élections municipales, et bien plus que les résultats des listes d'opposition aux dernières élections. Aujourd'hui, sur la base du protocole transactionnel engagé avec Val-de-Seine-Vert, et voté par le Conseil municipal le 24 septembre 2015, la constructibilité globale de l'île est plafonnée à 240 000 mètres carrés.

Malgré toutes les difficultés, nous avons édifié sur Le Trapèze l'un des plus grands éco-quartiers de France, labellisé en 2013 par le ministère du Logement et de l'Égalité des territoires. C'est aujourd'hui un quartier apprécié pour sa qualité de vie et son dynamisme, avec son parc, ses espaces publics paysagers et ses 54 commerces de proximité. 10 000 résidents vivent aujourd'hui dans près de 4 500 logements (5 000 à terme), dont 30 % de logements sociaux ou aidés, et 9 000 salariés travaillent déjà dans les immeubles de bureaux, qui présentent un taux d'occupation exceptionnel de plus de 97 %. C'est aussi un territoire d'innovation et d'éducation, avec ses deux établissements scolaires pilotes, l'école bi-langue français-anglais et l'école des Sciences et de la Biodiversité, bientôt suivies par l'école pilote du Numérique et son futur lycée d'enseignement général, place Jules-Guesde, qui comprendra des classes préparatoires aux grandes écoles.

Un tel territoire méritait aussi des efforts accrus pour y développer une offre globale de transports en communs. Le quartier, comme l'Île Seguin, sont au cœur du nouveau réseau de transport innovant du Grand Paris. Je suis d'ailleurs très heureux d'avoir obtenu en 2009 la première station de la future ligne 15 du réseau Grand Paris Express, dont le tronçon sud reliera l'Île Seguin à Noisy-Champ en 2022. Rappelez-vous, le secrétaire d'État au Grand Paris de l'époque, n'en voulait pas. Il aura fallu que j'intervienne auprès de Nicolas SARKOZY, alors Président de la République, pour obtenir un arbitrage favorable. À cette même date, en 2022, une passerelle piétonne connectera l'Île, côté Seine musicale, à la station du fu-

tur réseau et à la ligne 9 du métro parisien. Dans le cadre de son plan de développement du transport par câbles, la région Île-de-France nous a proposé, avec le député-maire de Vélizy, une liaison de type télécabine, dont l'étude a été confiée au STIF, pour désengorger la RN 118 et assurer une desserte plus fluide. Dans le même esprit, une liaison de type Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), donc en site propre, reliera la pointe amont de l'Île Seguin à la station Brimborion du T2, et à celle de la ligne 9 à Marcel-Sembat, par les ponts historiques Seibert et Daydé.

Dès septembre prochain, la ligne 389 sera prolongée à l'hôtel de ville de Boulogne-Billancourt, et une nouvelle ligne, la 260, assurera la liaison entre Le Trapèze, les pôles d'échanges du pont de Sèvres et du pont de Saint-Cloud au nord, mais également vers Issy-les-Moulineaux, grâce à des correspondances avec le T2, le RER C à Issy-Val-de-Seine, et la ligne 8 du métro à Balard. Ces deux lignes de bus assureront conjointement une desserte du site toutes les 7 minutes.

Nous poursuivons également le déploiement des stations Vélib', au gré de l'ouverture des voies de la ZAC Seguin-Rives de Seine. Une station est d'ailleurs attendue Cours de l'Île Seguin durant l'année. Le projet de réhabilitation des berges de la Seine sur la RD1 sera aussi l'occasion d'aménager une station au pied du pont Daydé. D'autre part, le nouveau dispositif Vélib' sera étendu à l'ensemble du territoire des villes de Boulogne-Billancourt et Meudon en 2018. Enfin, un maillage resserré de stations facilitera l'accès de l'Île Seguin à vélo, mais également à l'ensemble des moyens de transports cités.

Convaincu de l'opportunité offerte par la Société Publique Locale (SPL) pour faciliter les déplacements, je pense que l'Île Seguin, par son rayonnement international, mérite une desserte par voie fluviale, comme ce type de liaison existe déjà dans de nombreuses capitales européennes, telle que Londres par exemple. Pour cela, nous avons rencontré tous les acteurs concernés (Département, Haropa Port de Paris, Région, STIF), et tous convergent vers la nécessité de développer un système métropolitain de navettes fluviales.

Comme vous le voyez mes chers collègues, il en aura fallu de l'énergie, de la volonté et du travail pour en arriver là. Je me souviens des Cassandres qui prophétisaient, tant à l'Assemblée départementale qu'au Conseil municipal, l'échec d'un projet culturel aussi ambitieux. Que de chemin parcouru ! Quelle bataille, oserais-je dire ! Nos équipes, c'est-à-dire la SPL Val-de-Seine Aménagement, la ville de Boulogne-Billancourt et Grand Paris Seine Ouest, ont réussi à s'entendre avec Tempo, société de Bouygues, pour la construction de la Seine musicale, ainsi qu'avec le Conseil départemental, Emerige, ou encore Vivendi, et ce malgré les difficultés, et les

obstacles techniques et juridiques.

Nous voulions cette Seine musicale. Nous voulions ce pôle international d'art contemporain de la pointe amont. Nous voulions ce campus sociétal, qui accueillera comme un clin d'œil au patrimoine boulonnais, avec les studios Pathé Marconi - EMI de la rue de Sèvres, et les studios historiques de cinéma de la rue de Silly, un ensemble d'entreprises actives, notamment dans les médias et le contenu ainsi que dans le numérique, le sport et le développement durable.

Je remercie d'ailleurs chaleureusement Vincent Bolloré, qui avait immédiatement répondu à mon SMS le 4 octobre dernier, et qui, quelques jours après seulement, allait visiter l'île avec ses deux fils. Je remercie aussi nos équipes respectives pour les 150 jours de négociations non-stop, qui se sont déroulés dans un parfait état d'esprit, d'écoute et d'efficacité. Je remercie les membres du Conseil d'administration de la SPL Val-de-Seine Aménagement pour leur confiance et leur vote unanime du 14 mars, et particulièrement celui de Pierre GABORIT pour son expertise. Je vous remercie aussi bien sûr mes chers collègues pour votre soutien depuis 9 ans.

Une nouvelle page de l'histoire de notre Ville s'ouvre désormais avec cet aboutissement. Naturellement, une concertation, dont je vous soumettrai les formes lors d'un prochain conseil municipal, accompagnera cette évolution.

Mes chers collègues. Je conclurai en disant que jamais un projet n'a proposé une telle offre culturelle sur un même site. Ce sont les valeurs de transmission des savoirs et de compréhension mutuelle qui ont guidé notre choix de faire de l'île Seguin, l'île de tous les arts, un festival de pôle de destination dédié aux arts visuels, vivants, de la scène, de la musique, du numérique et du cinéma. L'île Seguin sera digne de la vocation universelle de notre chère ville de Boulogne-Billancourt, déjà présente à Rio de Janeiro avec le Christ du Corcovado, à New York, avec la statue de la Liberté, à Nankin, avec le mausolée du premier Président de la République de Chine, ou encore avec Albert Khan et ses archives de la planète, dont vous voyez le chantier évoluer très rapidement.

Boulogne-Billancourt, depuis ses artistes illustres qui ont marqué son histoire aux aventures industrielles comparables à aucune autre ville (blanchisserie, cinéma, aviation et automobile), a toujours offert et mérité la grandeur. C'est la raison pour laquelle nous devons relever ce défi mondial, avec des projets culturels de dimension universelle comme ceux de l'île Seguin. Je compte sur vous mes chers collègues et sur tous ceux qui aiment notre ville et notre territoire.

*Applaudissements.*

**M. BAGUET :** Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je vous remercie. Cela signifie qu'il s'agit d'une approbation à notre engagement et je m'en félicite. Je vous propose à présent d'entamer notre ordre du jour.

## **1. RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES ARRÊTÉES PAR LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES D'ÎLE-DE-FRANCE SUR LA GESTION DE LA COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT – ENQUÊTE GESTION PISCINES ET CENTRES AQUATIQUES**

### **M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur**

Mes chers collègues, je précise que ce rapport porte sur les exercices 2010 et suivants, conformément à la procédure prévue aux articles L 241-1 et suivants, et R 241-1 et suivants du code des juridictions financières.

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) a adressé le 1<sup>er</sup> février 2017 son rapport d'observations définitives et la réponse qui y a été apportée, en demandant son inscription à l'ordre du jour de la plus proche réunion de notre assemblée afin de donner lieu à un débat. C'est ce que nous faisons en ce moment.

Il ressort deux choses de ce rapport. Premièrement, un rappel à la loi, concernant une demande d'harmonisation de la pratique tarifaire appliquée de manière différente aux établissements scolaires boulonnais du second degré sous contrat, selon qu'ils soient publics ou privés. D'ailleurs, nous ne savons pas de quand relève cette décision. C'est effectivement très étrange, puisque les lycées et les collèges publics disposent de la gratuité d'accès à la piscine et les lycées et les collèges privés payent les lignes d'eau. Nous allons donc y mettre de l'ordre, comme je l'ai signalé à la Chambre Régionale des Comptes, puisque la gratuité sera valable pour tous dès la rentrée prochaine.

Deuxièmement, la CRC a émis deux recommandations sur des points mineurs, et ce après plus d'une centaine de questions. Elles concernent l'attribution de lignes d'eau aux maîtres-nageurs, tradition qui se pratique dans toutes les piscines de France, et le calcul de la redevance que nous réclamons au délégataire. Il est vrai que nous réclamions une redevance extrêmement faible. Depuis que nous avons renouvelé la délégation, nous nous sommes montrés beaucoup plus exigeants. Or, la Chambre Régionale des Comptes a considéré que nous en demandions trop au délégataire, nous renégocierons donc cette redevance, selon les recommandations de la Chambre dans le cadre du renouvellement prochain de cette délégation.

Malheureusement, cette étude nationale portait uniquement sur les piscines et non sur les patinoires. D'ailleurs, vous savez sûrement que la Cour des Comptes (CDC) regroupe ensuite

# Séance du 23 mars 2017

tous les rapports réalisés en France, dans le cadre d'un rapport national présenté par le Premier Président de la CDC, Monsieur Didier MIGAUD. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? (Il n'y en a pas).

*Le Conseil municipal prend acte de cette délibération.*

## 2. AVIS SUR LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

### M. Gauthier MOUGIN, Premier Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération a pour objet de vous demander d'émettre un avis, favorable si possible, quant à la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) permettant la réalisation, d'une part de la gare du pont de Sèvres, puisque le dépôt des permis de construire nécessite de modifier notre PLU datant de 2004 et les rédacteurs n'avaient pas anticipé l'arrivée de la ligne 15 à cette époque, et d'autre part, de garantir la réalisation de la passerelle qui reliera la future station du Grand Paris Express à la Seine musicale. Enfin, cette délibération vous demande de prendre acte de la demande du Département des Hauts-de-Seine, visant à supprimer une servitude le long du « Métal 57 », nouvelle appellation du « 57 Métal ».

Voilà l'objet de cette délibération, qui conduira à une modification simplifiée sans enquête publique, mais avec une mise à disposition de l'ensemble du document au public, qui aura lieu dès demain dans les services de la mairie.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

**Mme de MAISTRE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux :** Pendant les travaux portés par la Société du Grand Paris (SGP), le groupe *La Ville Citoyenne* souhaite savoir quelle concertation sera mise en place avec les habitants du Trident. Le groupe *Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt* précise que l'inquiétude des résidents porte, semble-t-il, sur un possible problème de stabilité du bâtiment. Il est rappelé que ce n'est pas un sujet porté par la Ville. Il appartient donc à la SGP de les associer, ce que la Ville a rappelé à cette dernière. C'est donc à la SGP de rassurer les résidents.

La question également posée est de savoir quelle est l'opportunité de faire cette modification simplifiée, plutôt que d'attendre la révision générale. Il est précisé que, sans cette modification, la SGP ne peut pas déposer son permis de construire. Enfin, le groupe *La Ville Citoyenne* souhaite savoir quand est programmée la fermeture de la RD1 et quels seront les tracés alternatifs. Il est répondu que la fermeture

doit intervenir de janvier 2018 à novembre 2020, soit pour une durée de 34 mois. Les services de GPSO et du Département travaillent activement pour déployer des solutions alternatives. Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Madame SHAN.

**Mme SHAN :** J'aimerais tout d'abord remercier ma collègue pour ce compte rendu très fidèle de ce qui a été dit en commission. En effet, les études préalables avaient quelque peu inquiété les résidents du Trident, puisque l'immeuble avait été considéré comme un immeuble de bureaux et non pas comme un immeuble d'habitations. Ma question posée en commission visait à m'assurer qu'une attention particulière serait portée lors de l'ensemble des travaux qui se dérouleront autour de cette copropriété. Si j'ai bien compris que la révision globale du PLU ne pouvait pas être attendue pour que des permis de construire puissent être délivrés, notamment pour la ligne 15 du métro du Grand Paris Express, je pense néanmoins qu'il nous appartient de faire poids auprès de la SGP, de sorte que cette dernière soit consciente des nuisances. En somme, je ne voudrais pas que nous nous retrouvions confrontés à des effondrements, comme dans le chantier Éole, rue Papillon. Il serait regrettable en effet que de tels incidents se répètent vingt ans plus tard.

**M. BAGUET :** Monsieur MOUGIN va vous répondre.

**M. MOUGIN :** Ma chère collègue, il se trouve qu'une réunion préparatoire a eu lieu il y a très peu de temps sur l'installation du futur chantier, avec les équipes de la SGP. Conformément à ce qui a été dit en commission, nous avons attiré l'attention de cette dernière sur les craintes tout à fait légitimes des riverains et sur les éventuels risques de cette opération. D'ailleurs, ce qui nous a été décrit est tout à fait incroyable en termes de précautions prises, puisque les ingénieurs de la SGP n'ignorent pas qu'il y aura d'un côté une poussée des immeubles et de la terre, et de l'autre une poussée du lit de la Seine. Autrement dit, le tunnel passera entre deux poussées, qui pourraient éventuellement se rencontrer. Pour autant, les ingénieurs nous ont décrit la façon dont ils travailleront, en réalisant notamment des murs transversaux. Quoi qu'il en soit, toutes les garanties seront apportées pour ces travaux et tout a bien été pris en compte. C'est en tout cas ce que nous avons rappelé à l'occasion de cette réunion.

**M. BAGUET :** Merci. Je mets cette délibération aux voix.

*La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.*

## 3. DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN - DEMANDE DE DÉLÉGATION

### **M. Gauthier MOUGIN, Premier Maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, à ce jour, personne ne peut renoncer au droit de préemption urbain, ni la Ville qui n'en n'a plus le pouvoir, ni GPSO, qui devrait se prononcer au cas par cas en conseil ou déléguer le droit de préemption urbain à son Président, ce que le Conseil n'a pu faire puisque le décret est intervenu très tardivement. Le droit de préemption est donc gelé depuis le 29 janvier dernier jusqu'au 30 mars prochain. Pour autant, une fois que le Conseil aura délibéré, et qu'il se sera rendu maître de ce droit de préemption urbain, il doit ensuite nous le redéléguer. Par conséquent, nous demandons à GPSO de bien vouloir nous le « restituer » par cette délibération.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

**Mme de MAISTRE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité.*

## 4. BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS DE L'ANNÉE 2016

### **M. Gauthier MOUGIN, Premier Maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le bilan des cessions de l'année 2016 s'élève à 2 763 000 euros, et concerne essentiellement les ventes de biens appartenant au patrimoine privé de la Ville, sur lesquels notre Conseil se prononce régulièrement tout au long de l'année. Pour ce qui est des acquisitions, le bilan se chiffre à 3 385 797 euros. Il s'agit essentiellement de remises d'ouvrages de la SPL Val de Seine Aménagement à la Ville, d'acquisitions à l'euro symbolique, le reste concernant des opérations auprès d'organismes HLM.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? Madame SHAN.

**Mme SHAN :** Je profite de cette délibération pour poser une question sur le patrimoine privé de notre Ville, et plus

précisément sur le château de Benais, dont les salariés ont appris cette semaine, la fin programmée de leur contrat de travail au mois d'août. À ce propos d'ailleurs, je crois savoir que le Conseil Économique, Social et Environnemental Local (CESEL) a mené une étude sur le bienfait de la cessation d'activité de ce château. Celle-ci pourrait-elle nous être communiquée ?

D'autre part, et outre l'attachement de nombreux Boulonnais de tous âges à ce lieu, je rappelle qu'il s'agit aujourd'hui du seul endroit accueillant les élèves de maternelles de Boulogne-Billancourt, et qui propose des colonies de vacances à des tarifs abordables, pour ceux qui n'ont ni l'envie ni les moyens de passer une semaine au Japon ou de faire la découverte de New York.

**M. BAGUET :** Je vous remercie pour votre présentation objective de la situation. Je rappelle à ce sujet que la Ville a été contrôlée par la Chambre Régionale des Comptes en 2011 et que le rapport vous a été présenté en conseil municipal. Cette dernière avait d'ailleurs émis une observation relativement ferme sur l'avenir du château de Benais. Depuis, nous avons tenté de nombreuses actions, en essayant notamment d'introduire de l'anglais ou d'accroître les périodes d'ouvertures. Or, malheureusement, la fréquentation du château reste un gouffre financier pour la Ville, puisque qu'une étude de nos services montre que nous perdrons environ 1 million d'euros net par an.

S'agissant de l'étude du CESEL, ce dernier arrivait à un déficit d'environ 500 000 euros.

En définitive, nous n'arrivons toujours pas à combler ces pertes. J'ajoute que de nombreuses communes, telles qu'Issy-les-Moulineaux, Meudon, Suresnes ou encore Levallois, ont déjà toutes vendu leurs centres de vacances.

De plus, la situation est compliquée car nous ne pouvons pas mélanger les publics. En effet, il est difficile d'avoir les mêmes équipements à la fois pour les seniors, les familles et les scolaires. Je rappelle également que la législation est différente entre les classes transplantées qui relèvent de l'Éducation nationale, et les centres de vacances qui eux relèvent de la jeunesse et des sports.

Enfin, sachez qu'une délégation de l'administration s'est rendue sur place lundi dernier pour rencontrer tout le personnel, et que des entretiens individuels auront lieu très prochainement. Nous avons déjà évoqué ce sujet la semaine dernière avec les parents d'élèves lors d'une réunion publique, ainsi qu'avec les directeurs d'écoles, qui eux opteraient davantage pour des projets à la carte. Certains enfants sont en effet déjà allés six ou sept fois à Benais. Or, ces derniers ont aussi le



# Séance du 23 mars 2017

droit de découvrir d'autres endroits. Quoi qu'il en soit, nous mettrons en place les mesures d'accompagnement sociales qui conviennent, comme nous l'avons toujours fait dans le secteur de l'Enfance et de l'Éducation. Vous savez que mon principe est formel et que je ne transige jamais sur ce sujet : tous les enfants doivent pouvoir partir, surtout lorsque leurs familles rencontrent des difficultés budgétaires. Encore une fois, nous finançons et accompagnons tous les enfants qui partent en classes transplantées ou en centres de loisirs. Nous avons même des tarifs particulièrement bas, d'autant que les cantines et les études sont gratuites pour les catégories les plus faibles.

Je mets aux voix cette délibération.

*La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.*

## **5. VENTE DU PATRIMOINE PRIVÉ - AUTORISATION DE LA CESSION D'UN LOCAL SIS 14, AVENUE ANDRÉ MORIZET ET 3, RUE CARNOT - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER TOUS ACTES AFFÉRENTS**

### **M. Gauthier MOUGIN, Premier Maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Ville est propriétaire de plusieurs locaux localisés au deuxième sous-sol de l'immeuble sis 14, avenue André-Morizet. Il s'agit là de vendre un bien à une personne déjà propriétaire dans l'immeuble, pour la modique somme de 4 500 euros.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.*

## **6. 6 À 16, RUE DES PEUPLIERS – CESSION – FOYER DE VIE POUR PERSONNES HANDICAPÉES ET FOYER POUR TRAVAILLEURS HANDICAPÉS – LOGEMENT – EMPLACEMENTS DE PARKING – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LES ACTES AFFÉRENTS**

### **M. Gauthier MOUGIN, Premier Maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit de céder le foyer de vie pour personnes handicapées et foyer pour travailleurs handicapés, situé 6 à 16 rue des Peupliers, à la fondation Michelle-Darty, qui s'en est portée acquéreur pour la somme de 8 079 000 euros. Celle-ci s'engage par ailleurs à réaliser 1, 2 million de travaux intérieurs, suite à la visite que nous avons effectué en septembre dernier. L'ensemble des chambres et des cabines de douches seront en effet totalement rénovées, de sorte à rendre ce foyer beaucoup plus agréable à vivre pour ses occupants.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.*

## **7. ZAC SEGUIN-RIVES-DE-SEINE – CONCESSION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT PASSÉE AVEC LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE VAL DE SEINE AMÉNAGEMENT – AVENANT N°1 – RÉNOVATION DU PONT SEIBERT**

### **M. Gauthier MOUGIN, Premier Maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Cette délibération a pour objet de modifier la Concession Publique d'Aménagement que nous avons voté en 2015, en y incluant par voie d'avenant la rénovation du pont Seibert, qui n'avait pas été incluse jusqu'à présent dans ce type de travaux. Il est en effet nécessaire d'ajouter cette rénovation, compte tenu de l'avancée du programme de l'Île Seguin, puisque ce pont servira au passage du Transport Collectif en Site Propre (TCSP) et des véhicules.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des travaux.

**Mme de MAISTRE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux :** Le groupe *Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt* souhaite savoir si le type de trans-

port est choisi et si son tracé est définitif. Il lui est répondu par l'affirmative, en lui rappelant le choix du BHNS et en lui détaillant le tracé. Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je rappelle effectivement que le type de transport sera de nature électrique et qu'il sera autonome. Il y aura donc très peu d'investissement en termes de voirie. Il sera également suffisamment mobile pour se déplacer dans les rues de la Ville et franchir les ponts Seibert et Daydé, et relativement grand pour recevoir les passagers. Je précise que nous travaillons sur ce dossier avec l'autorité compétente en la matière, à savoir le STIF, ainsi qu'avec son directeur général Monsieur PROBST. Oui, Madame SHAN.

**Mme SHAN :** En ce qui concerne le tracé, il serait dommage de priver les Boulonnais de la prolongation prévue par le STIF, qui consiste, non pas à s'arrêter à la station Belvédère du T2, mais à continuer plus haut pour aller jusqu'à la ligne de train permettant d'arriver à Montparnasse en 9 minutes.

**M. BAGUET :** Cela est déjà prévu depuis très longtemps. Tous les plans de l'époque proposés par le STIF avaient en effet prévu un « transport déclivité » à Brimborion, pour aller à Meudon-Bellevue et relier justement la gare Montparnasse en 8 minutes.

**Mme SHAN :** Je suis très contente d'entendre cette parole car nous étions encore loin de cette proposition lundi soir.

**M. BAGUET :** Non car celle-ci a toujours été inscrite. Cependant, nous n'avons pas encore les financements. Nous avons déjà obtenu les financements pour le BHNS. Il faut faire les choses les unes après les autres. Vous pouvez d'ailleurs reprendre les délibérations ou les communications du Conseil municipal depuis 2008, notre discours n'a pas changé et nous n'avons pas perdu cette idée de vue. Pour autant, il faut être répétitif pour obtenir les crédits nécessaires auprès des autorités compétentes.

Je mets cette délibération aux voix.

*La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité.*

## **8. REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2016**

**Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur**

Il s'agit là d'une délibération technique, puisque jusqu'à présent la reprise du résultat de l'année antérieure était réalisée concomitamment au vote du compte administratif au mois de juin. Nous intégrons en effet ce résultat lors de la présentation du budget primitif, de sorte à présenter le besoin d'endettement estimé au 31 décembre 2017. Il vous est donc proposé d'affecter de manière anticipée le résultat dans les différents budgets dès le vote du budget primitif, puisque la Ville a rempli l'ensemble de ses obligations. Les sommes réaffectées dans chacune des sections figurent dans la délibération, sachant que nous couvrons dans un premier temps les éventuels besoins de financement de la section d'investissement, et que nous affecterons ensuite l'excédent sur le budget de fonctionnement de l'année suivante.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité.*

## **9. VOTE DU BP 2017 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES - APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - REMISES GRACIEUSES - IMPUTATION DES BIENS EN SECTION D'INVESTISSEMENT - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SOLLICITER UNE SUBVENTION**

**Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur**

Je précise avant tout qu'il n'y a pas de grands changements par rapport au Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), puisque le cadre n'a pas évolué et que la loi n'a pas changé depuis. Concrètement, nous retrouvons toujours l'augmentation de la participation de la Ville à la solidarité nationale, qui s'élève à 6,5 millions d'euros pour l'année 2017, avec d'une part une diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), et de l'autre une hausse des deux fonds de péréquation que sont le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) et le Fonds de Solidarité des communes de la Région Île-de-France (FSRIF). Au final et en résultat cumulé, cette augmentation s'élève ainsi à 155 millions d'euros sur l'ensemble du mandat, dont 26 millions pour la seule année 2017.

## Séance du 23 mars 2017

D'une manière plus générale, il est à noter que la Ville contribue plus à la solidarité nationale qu'elle ne reçoit de l'Etat, pour financer les missions qu'elle accomplit pour son compte, et ce depuis 2015. Sur le quinquennat en effet, la Ville percevait un delta positif de 8,5 millions d'euros en 2013 et en donnera 9,6 millions à la fin de l'année 2017.

En outre, si le budget de fonctionnement de la Ville s'élève désormais à 246 millions d'euros, depuis la création de la Métropole du Grand Paris au 1<sup>er</sup> janvier 2016, 65 millions, soit près de 26 %, échappent totalement à l'action municipale. Une partie de ce budget est en effet reversée au titre de la solidarité au FPIC et au FSRIF, ce qui diminue nos recettes de fiscalité ; l'autre partie, d'environ 49 millions d'euros, concerne les flux financiers (entrées et sorties) générés par la MGP. Ce retraitement entre le budget M14 et le budget Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) est important, puisque ce dernier permet de comparer les villes de même strate. Je rappelle à ce propos que nous sommes, avec Argenteuil, Montreuil et Saint-Denis, les seules quatre villes de la strate « 100 000 à 300 000 habitants » à subir de tels prélèvements. En définitive, ces 49 millions gonflent notre budget de manière artificielle.

Dans le détail, et si l'on extrait la baisse de la DGF, les prélèvements sur les recettes fiscales au titre du FPIC et du FSRIF, ainsi que les recettes exceptionnelles des droits de mutation à titre onéreux de l'année 2016, les recettes de l'année 2017 devraient être équivalentes à celles du compte administratif de l'année 2016. Parmi les éléments positifs, et même si nous avons reçu hier seulement la notification des bases prévisionnelles de l'État, nos recettes augmentent d'un peu plus de 1 million d'euros, du seul fait du dynamisme de notre fiscalité. Concrètement, 629 000 euros proviennent d'une progression physique des bases, supérieure à ce que nous avions estimé, et 450 000 euros des allocations compensatrices. Nous pouvons donc nous féliciter du dynamisme de Boulogne-Billancourt, qui permet d'enregistrer près de 1,1 million d'euros de recettes supplémentaires.

Parmi les autres bonnes nouvelles, notons la croissance des produits du service et du domaine, qui affiche un montant supérieur à la revalorisation des tarifs de 1 % que nous avons voté en décembre dernier, puisque cette enveloppe augmente de 1,23 %. Cette hausse s'explique notamment par la mise en place d'une politique de recouvrement. Enfin, je rappellerai la contractualisation avec le Département signée en 2016, qui nous permet d'avoir une visibilité et un maintien dans le temps de l'ensemble des subventions octroyées par celui-ci. En contrepartie, nous observons un désengagement d'autres de nos partenaires, et notamment celui de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), puisque la réforme de la CAF se traduira par une baisse de 170 000 euros au cours des

quatre derniers mois de l'année 2017, au titre du fonctionnement des crèches.

S'agissant des dépenses, nous observons le même phénomène que pour les recettes, à savoir une stabilité. En effet, si l'on retire l'augmentation factuelle des évolutions réglementaires liées à la masse salariale – et notamment le dégel du point d'indice –, le protocole « parcours professionnel carrière et rémunération » (PPCR), plus l'effet d'ouverture des nouveaux équipements, ainsi que l'organisation de quatre tours d'élections, le niveau de dépenses au budget est équivalent à celui constaté au compte administratif.

S'agissant des facteurs positifs, nous pouvons entre autres nous satisfaire de certaines baisses inscrites dans la durée, provenant des efforts de gestion. Je pense par exemple aux prestations de services. À ce propos d'ailleurs, je tiens à rassurer Madame SHAN, puisque la fermeture de Benais a été anticipée et que des séjours alternatifs accessibles à tous, procurant le même service à la population, ont déjà été prévus. À cela s'ajoutent une diminution de l'allocation, suite à la rationalisation de l'utilisation du patrimoine, une réduction du coût des transports, le maintien des subventions aux associations au même niveau qu'en 2016, une baisse de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), provenant de l'effort de mutualisation entre les services de la Ville et les services du CCAS, ainsi qu'une diminution des charges financières liée à la baisse de notre encours de dette, qui se chiffrait à 4,5 millions d'euros pour la seule année 2016.

Concernant les autres dépenses, et alors même que la CAF se désengage du soutien au fonctionnement des structures, la municipalité poursuit cependant sa politique d'accueil en faveur des jeunes enfants, avec l'achat de places supplémentaires et l'ouverture de deux nouvelles structures sur le Trapeze depuis le début de l'année 2017. Enfin, la Ville continue aussi sa politique de formation du personnel, en vue de résorber les emplois précaires. En effet, si la Ville réalise des efforts significatifs pour maîtriser la masse salariale, elle ne néglige pas pour autant la formation de ses agents.

Parmi les points négatifs, citons l'augmentation des dépenses liées à la masse salariale. Je précise que cette hausse reste totalement indépendante de nos décisions, puisqu'elle concerne à la fois l'augmentation du point d'indice, ainsi que le protocole PPCR, qui lui s'élève à 1,6 million d'euros, et qui s'inscrira dans la durée.

En ce qui concerne la section d'investissement, le montant total des dépenses s'élèvera à 66,4 millions d'euros, dont 53 millions sur le seul budget principal avec la fin d'opérations emblématiques telles l'école Billancourt et la rénovation du complexe sportif Le Gallo. Ces dépenses seront financées

grâce au résultat de l'exercice de l'année 2016 de 10 millions d'euros, par l'épargne du budget de l'année 2017 pour 20 millions d'euros, ainsi que par des cessions et différentes subventions, dont le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA). J'ajoute que notre endettement restera très limité, puisqu'il s'élèvera au maximum à 166,7 millions d'euros au 31 décembre 2017 – d'ailleurs, notre niveau de dette sera très proche de celui de l'année 2014. Enfin, nous commencerons le désendettement du budget annexe Seguin-Rives de Seine, avec 8 millions d'euros de moins pour la seule année 2017. Autrement dit, nous ne courons aucun risque particulier sur notre dette. Voilà pour la présentation du budget.

Cette délibération comporte également un certain nombre d'autres points, dont l'approbation du tableau des effectifs, l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement aux associations, l'attribution de subventions dans le cadre de la contractualisation avec le Département, quelques remises gracieuses pour près de 43 000 euros, ainsi qu'une mise à jour de la liste des biens imputés à la section d'investissement, dont la valeur est inférieure à 500 euros, ou encore l'autorisation donnée au Maire de solliciter une subvention du Fonds d'Investissement Métropolitain de la Métropole du Grand Paris.

**M. BAGUET :** Quelle conclusion, car en effet, il vaut mieux demander de l'argent avant que la MGP ne disparaisse ! Je vous signale en effet que le Vice-Président chargé des finances, Gilles CARREZ, a expliqué que la MGP distribuerait l'argent promis en 2017, puisque rien n'a été dépensé en 2016, mais que le budget ne serait pas équilibré en 2018. Bref, les choses commencent bien, surtout pour une nouvelle institution qui brasse 3,5 milliards d'euros.

Nous poursuivons. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? Madame SHAN, puis Monsieur GUIBERT.

**Mme SHAN :** Je poserai simplement deux petites questions. La première concerne les remises gracieuses, puisque l'une d'entre elles porte sur un montant assez inhabituel par rapport à ce que nous votons chaque année. J'aimerais savoir s'il s'agit d'un particulier ?

Ma deuxième question concerne la page 35 du rapport, qui prévoit notamment l'acquisition du foncier du collège, c'est-à-dire l'îlot V, pour 5,2 millions d'euros. Vous avez annoncé cette semaine que cette surface serait consacrée à l'ouver-

ture d'un centre culturel maronite. J'aimerais donc savoir si cette structure occupera toute la parcelle ou s'il y aurait un reliquat. En effet, nous sommes constamment en recherche de terrains pour déplacer ou reconstruire des projets, comme celui de Coallia par exemple.

**M. GUIBERT :** Monsieur le Maire, mes chers collègues. Merci Madame LAVARDE-BOËDA pour cet exposé. En préambule, Monsieur le Maire, vous n'avez pas manqué, une fois encore, de fustiger la baisse des dotations de l'Etat. Certes, nous savons tous que cela rend la situation difficile. D'ailleurs, nous devons rendre hommage aux équipes municipales et aux associations qui ont désormais pris l'habitude de fonctionner tous les ans avec de moins en moins de moyens. En revanche, et en cette fin de quinquennat, il convient tout autant de reconnaître que le déficit de l'État s'élève dorénavant à 2,7 % du PIB pour l'année 2017, soit deux fois moins que sous le quinquennat précédent. De la même façon, la part des dépenses publiques, qui, dans l'imaginaire collectif, est toujours à 57 % du PIB, est en fait réduite à 54,6 % aujourd'hui. Autrement dit, ces sacrifices n'ont pas été vains. Quoi qu'il en soit, il convient au moins de les noter, voire de s'en féliciter. Merci.

**M. BAGUET :** En ce qui concerne la remise gracieuse, nous allons nous renseigner car je n'ai pas cette information.

S'agissant de la page 35 du rapport, je n'ai pas parlé d'un site culturel mais d'un site culturel. D'ailleurs, le département des Hauts-de-Seine n'a aujourd'hui aucune raison de construire un cinquième collège public à Boulogne-Billancourt, d'autant que nous disposons encore d'un peu de marge pour accueillir les élèves dans de bonnes conditions, nous avons même baissé les effectifs à Jean Renoir car cela était nécessaire. Aussi, et comme nous recherchons des solutions, nous avons reçu une proposition des Maronites pour la création d'un centre culturel et d'un collège maronite. Cet espace accueillerait donc à la fois de l'enseignement, de l'activité culturelle et de l'activité culturelle, et occuperait la totalité de la parcelle. Les urbanistes étudient actuellement cette question, sachant que nous devons aussi avoir l'accord du Rectorat et du département des Hauts-de-Seine. D'ailleurs, Patrick DEVEDJIAN a déjà donné un accord de principe.

D'autre part, Monsieur GUIBERT a raison, puisque nous avons effectivement demandé des efforts aux associations, aux Boulonnais et aux services municipaux pendant deux années consécutives. Or, il ne vous aura pas échappé que nous avons supprimé ces baisses dans le budget de cette année, en maintenant le même montant que l'année dernière pour l'ensemble des associations subventionnées. Nous soufflons donc un peu, grâce à notre bonne gestion. Je rappelle en effet que les dépenses générales de la mairie pour l'année

# Séance du 23 mars 2017

2016 étaient inférieures à celles de l'année 2012, et que la masse salariale de l'année dernière était inférieure à celle de l'année 2014, alors même que nous avons renforcé les services et les activités offertes à la population boulonnaise, ce qui est un bel exploit. Il s'agit donc là d'un très beau budget, compte tenu du contexte extrêmement contraignant. Comme Madame LAVARDE-BOËDA vient de le rappeler nous avons reçu les notifications des bases seulement hier, alors que la plupart des communes votent leur budget au mois de mars. Il est donc très compliqué d'établir des budgets avec un manque d'information et de visibilité, sans cesse répété.

Concernant la situation du pays, il s'agit de projections et il faut encore attendre les résultats définitifs. J'espère d'ailleurs que l'Etat se porte mieux, avec les 11 milliards qu'il a ponctionnés sur les collectivités locales. Si tel n'était pas le cas, ce serait à désespérer ! Si Boulogne-Billancourt a participé à cet effort, je rappelle qu'il n'est ni plafonné ni régulé dans le temps, et qu'il fut très brutal. Certes, les choses peuvent toujours s'organiser. Toutefois, nous avons besoin d'indications beaucoup plus précises, à la fois dans le temps et en termes de volumes. Cela me paraît être le minimum.

Êtes-vous d'accord pour procéder à un vote global du budget ?  
Le Conseil municipal accepte le vote global à l'unanimité

Les chiffres sont les suivants :

- La section de fonctionnement du budget principal s'équilibre à 246 061 355,53 euros, et la section d'investissement à 123 008 955,48 euros. Le budget général s'équilibre donc à 369 070 311,01 euros.
- Les Autorisations de Programme (AP) et les Crédits de Paiement (CP) s'élèvent à 95 149 732,74 euros en AP et à 53 202 146,91 millions d'euros en CP.
- Le budget Publication s'élève à 569 510 euros.
- Le budget de l'Aménagement des terrains Renault s'élève à 117 426 037,15 euros.
- Le budget Piscine-patinoire s'élève à 21 124 398,28 euros.
- Le budget Locations immobilières s'élève à 1 487 962,16 euros.
- Les autorisations de programme et les crédits de paiement sur l'ensemble du budget annexe s'élèvent à 39 millions d'euros en AP et à 21 millions d'euros en CP.

- Vote du budget primitif 2017 pour le budget principal et les budgets annexes et des autorisations de programme (articles 1 et 2) et vote du tableau des effectifs (article 3)

Ces points sont approuvés à l'unanimité, les groupes La Ville Citoyenne et *Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt* s'abstenant.

- Vote de l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement aux associations (article 4)  
Ce point est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Madame Béatrice BELLIARD, Monsieur Pierre DENIZIOT, Monsieur Daniel BENHAROUN, Monsieur Nasser RUMJAUN, Monsieur Nicolas MARGUERAT, ne prennent pas part au vote pour éviter tout conflit d'intérêts.

- Vote du projet de convention d'investissement entre la Ville et le Cheval à Bascule (article 5), de l'état des subventions (article 7), des remises gracieuses (article 8), de l'imputation de biens en section d'investissement (article 9), et de la subvention dans le cadre du Fonds d'Investissement Métropolitain de la Métropole du Grand Paris (article 10)  
Ces points sont approuvés à l'unanimité.

- Vote de la convention d'investissement entre la Ville et l'Association diocésaine de Nanterre (article 6)  
Ce point est approuvé à l'unanimité, Messieurs Pierre GABORIT et Vincent GUIBERT s'abstenant.

Vote de la délibération globale  
La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité, le groupe *Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt* et le groupe *La Ville Citoyenne* s'abstenant.

## 10. VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX POUR L'ANNÉE 2017

### Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur

Comme cela vous a déjà été présenté au cours du DOB, les taux restent maintenus au même niveau que ceux de l'année 2016, à savoir :

- Taxe d'habitation : 17,87 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 8,01 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 9,78 %

Il est à noter que le prélèvement moyen d'un ménage boulonnais s'élève à 1 550 euros, à comparer aux 2 239 euros de la strate, soit un écart de -31 %, sachant que nous étions encore à -25 % il y a encore quelques années. Cela signifie que la position relative de la Ville s'améliore, ce dont l'ensemble des contribuables peuvent se réjouir.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? Madame SHAN.

**Mme SHAN :** Notre groupe s'abstiendra sur cette délibération, estimant qu'il serait possible de jouer sur la taxe d'habitation et sur la taxe foncière pour obtenir un produit total identique. En effet, nous constatons que l'effet sur les taux fusionnés engendre une taxe d'habitation plus de deux fois supérieure à la taxe foncière.

**M. BAGUET :** Je vous rappelle que nous avons réalisé 21 millions de recettes de droits de mutation – taxes perçues par les villes sur les mutations d'appartements – l'année dernière. Or, notre ville est justement très attractive grâce à ces taux très bas. En d'autres termes, ce que nous pourrions éventuellement gagner d'un côté, en augmentant le taux de la taxe foncière, nous le perdrons d'un autre côté. Pour l'heure donc, je pense que notre politique est relativement équilibrée. D'ailleurs, nombreux sont ceux qui souhaitent habiter et travailler à Boulogne-Billancourt et il faut s'en féliciter. Il ne faut pas chercher à rendre les choses impossibles car le fait que certains veulent accéder à la propriété dans notre ville est une très bonne chose.

Je mets cette délibération aux voix.

*La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité, le groupe La Ville Citoyenne s'abstenant.*

## **11. DEMANDE DE SUBVENTION - HANDICAP - CRÈCHES - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE RÉPONDRE À L'APPEL À PROJET «HANDICAP» DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE POUR L'ANNÉE 2017**

**Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur**

Il vous est simplement demandé d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, pour l'accueil d'enfants en situation de handicap dans nos crèches municipales.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.*

## **12. PERSONNEL COMMUNAL - MESURES DIVERSES**

**Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération comporte six points. Comme d'habitude, le premier est relatif au tableau des effectifs, dans lequel 44 postes budgétaires sont concernés.

Le deuxième point intéresse quant à lui le recrutement et le renouvellement de contrats d'agents, ainsi que le changement d'affectation d'un emploi d'avenir.

Le troisième point porte sur le dispositif d'accès à l'emploi titulaire, dans le cadre de la loi SAUVADET, pour lequel il est proposé d'ouvrir 35 emplois-grades réservés, dont six sont accessibles sans concours et 29 par voie de sélection professionnelle. Le Centre Interdépartemental de la gestion (CIG) de la Petite Couronne sera chargé d'organiser ces sélections.

S'agissant du point n°4, celui-ci présente la modification de la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être concédé ou mis à disposition ; où deux logements sont concernés.

En ce qui concerne le point n° 5, que nous passons chaque année, il nous demande d'émettre un avis sur le taux de l'indemnité représentative de logement allouée pour 2016 aux instituteurs non logés, ce taux étant fixé par le Préfet. Il est proposé de maintenir ce taux pour l'année 2016 au même niveau que celui de l'année 2015.

Enfin, le point n°6 concerne l'approbation de la convention de mise à disposition partielle des services de la Direction Territoriale Nord et du Service Patrimoine arboré de l'EPT GPSO.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

# Séance du 23 mars 2017

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).  
Je mets aux voix.

*La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.*

## **13. STRUCTURES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES**

**Mme Marie-Anne BOUEE, Maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le Maire, chers collègues, nous passons cette délibération en conseil tous les trois à quatre ans. Je vous propose aujourd'hui de renouveler la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2017-2020. En contrepartie, la CAF nous demande d'appliquer les tarifs en vigueur avec obligation de bonne gestion.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :**  
Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).  
Je mets aux voix.

*La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.*

## **14. RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES MUNICIPALES D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS**

**Mme Marie-Anne BOUÉE, Maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le Maire, chers collègues, dès lors que nous renouvelons la convention avec la CAF, nous sommes obligés d'appliquer les règlements de fonctionnement.

Pour la Ville de Boulogne-Billancourt, cela se traduit par :

- l'abandon du principe forfaitaire des contrats d'accueil hebdomadaires à temps plein d'un minimum de 45h ;
- l'abandon d'un droit à congés déductible de la facturation

au profit des familles limité à six semaines par année scolaire, contre cinq précédemment.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :**  
Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Je précise que ces modifications posent un véritable problème, notamment sur le fonctionnement pédagogique des crèches, puisque nous proposerons désormais des crèches collectives à la carte. Il deviendra donc très compliqué de mettre en œuvre un véritable projet éducatif, tant sur la durée que sur le plan financier, puisque les familles paieront dorénavant à l'heure de présence réelle. De plus, la CAF nous invite à remplacer les absents en téléphonant aux familles la veille ou l'avant-veille, ce qui manque totalement de bon sens et de lucidité. À ce propos d'ailleurs, si la ministre de la Famille, Madame ROSSIGNOL, s'est engagée à mettre en place une réunion de concertation avec l'Association des Maires de France, nous n'avons toujours pas de retour sur cette dernière.

Je mets aux voix cette délibération.

*La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.*

## **15. RÉHABILITATION DE 78 LOGEMENTS PAR EFIDIS SA HLM – GARANTIE D'EMPRUNT – DROIT DE RÉSERVATION – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LES ACTES AFFÉRENTS**

**M. Léon SEBBAG, Maire-adjoint, rapporteur**

Mes chers collègues, le bailleur social Efidis procède actuellement à une opération de réhabilitation, notamment énergétique, pour les 78 logements de sa résidence du 27 rue d'Issy, pour laquelle la Ville avait accordé en 2004 une garantie d'emprunt de 9 834 773 euros. Elle bénéficiait en contrepartie d'un droit de réservation de 24 logements jusqu'en 2036.

Pour cette nouvelle opération de réhabilitation, Efidis a mobilisé un nouvel emprunt de 3 090 536 euros, pour lequel le bailleur demande à la Ville de lui accorder une garantie à hauteur de 100 %. En contrepartie de cette nouvelle garantie, la Ville bénéficiera d'une prolongation des droits de réservation des 24 logements, pour une durée de 25 ans. Je rappelle qu'il s'agit d'un T1, de dix T2 et de treize T3.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.*

**M. BAGUET :** Je viens d'avoir la réponse à la question posée tout à l'heure par Madame SHAN. Nous avons fait une exonération de droit de voirie à la fondation Le Corbusier, qui restaure en ce moment même l'atelier-logement Le Corbusier.

## **16. TRAVAUX D'ÉTANCHÉITÉ DANS DIVERS BÂTIMENTS COMMUNAUX – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LE MARCHÉ**

**M. Philippe TELLINI, Maire-adjoint, rapporteur**

Mes chers collègues, afin d'assurer l'entretien de nos 300 bâtiments municipaux, la Ville doit lancer périodiquement divers marchés à bons de commande. Je rappelle que le marché « Travaux d'étanchéité dans divers bâtiments communaux », conclu pour une durée d'un an reconductible trois fois, arrive à terme le 6 juin 2017.

Ce dernier ayant un montant maximum de commandes supérieur à 1 million d'euros H.T. sur quatre ans, il est donc nécessaire de recueillir l'autorisation préalable du Conseil municipal pour lancer la consultation correspondante et signer le marché public qui en résultera.

Il vous est donc proposé de lancer la consultation relative aux travaux décrits en annexe 1, sous forme de procédure adaptée et d'autoriser le Maire à signer le marché à bons de commande correspondant.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

**Mme de MAISTRE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.*

## **17. CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE SEINE OUEST AMÉNAGEMENT POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA RÉHABILITATION DES LOCAUX UTILISÉS PAR LE TENNIS CLUB DE BOULOGNE-BILLANCOURT (TCBB) SUR LE SITE DE LONGCHAMP**

**M. Philippe TELLINI, Maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le Tennis club de Longchamp, propriété de la ville de Boulogne-Billancourt, est mis à la disposition de l'association sportive Tennis Club de Boulogne-Billancourt (TCBB) depuis 2001.

En plus de la nécessité d'assurer sa pérennité, le site doit bénéficier prochainement d'une réhabilitation globale. Pour redéfinir au mieux le programme à réaliser, une étude de faisabilité est donc nécessaire.

Aussi, je vous propose d'approuver le contrat relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour réaliser une étude de faisabilité afin de réhabiliter le Tennis club de Longchamp avec la SPL SOA qui mènera au nom de la Ville, et sous son contrôle, les opérations susvisées.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

**Mme de MAISTRE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.*

## **18. CONVENTION DE MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE AVEC LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE SEINE OUEST AMÉNAGEMENT POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU GROUPE SCOLAIRE FERDINAND BUISSON**

**M. Philippe TELLINI, Maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le groupe scolaire Ferdinand-Buisson comprend notamment deux écoles, dont



# Séance du 23 mars 2017

l'école élémentaire du Point du Jour et l'école élémentaire Pierre Grenier, qu'il s'agit aujourd'hui de fusionner. Cette fusion nécessitera d'importants travaux dont :

- le redimensionnement de l'entrée commune aux deux écoles ;
- le réaménagement de la cour commune aux deux écoles ;
- la démolition et la reconstruction d'un bloc sanitaire ;
- la construction d'une centrale unique de diffusion sonore.

Je vous propose donc d'adopter la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la SPL, qui mènera au nom de la Ville, et sous son contrôle, les opérations que je viens de citer.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

**Mme de MAISTRE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux** : Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances** : Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Cette belle opération était effectivement nécessaire car cela fait maintenant 20 ans que nous parlons de la fusion de ces deux écoles. Or, un consensus a aujourd'hui été trouvé entre l'Éducation nationale, les enseignants et les parents d'élèves, et tout le monde a donné son feu vert. Je remercie à ce propos les fédérations de parents d'élèves qui se sont engagées dans ce dossier avec beaucoup de force. Il paraissait en effet nécessaire d'accompagner ce beau geste, si longtemps attendu, par des travaux d'aménagement, que nous prendrons bien entendu à notre charge. Nous devons par conséquent faire appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO), de sorte à respecter le calendrier.

Je mets aux voix cette délibération.

*La délibération n°18 est adoptée à l'unanimité.*

## **19. OCCUPATION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DÉPARTEMENTAL PAR LA FIBRE OPTIQUE COMMUNALE – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LES DOCUMENTS CORRESPONDANTS**

**M. Jean-Claude MARQUEZ, Maire-adjoint, rapporteur**  
Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis 2008, la ville de Boulogne-Billancourt s'est dotée d'une boucle locale optique reliant 82 sites municipaux entre eux. Ce réseau comprend environ 23 kilomètres de câbles de fibre optique, dont

1 301 mètres à ce jour, passe par le réseau d'assainissement départemental. Ce réseau privé virtuel de grande capacité permet à la Ville de bien maîtriser ses coûts de télécommunication, notamment en matière d'échanges de données.

Il s'agit donc de renouveler la convention avec le Département et le protocole avec la Société des Eaux de Versailles et de Saint-Cloud, qui gère l'exploitation des collecteurs d'égouts pour le compte du Département. Ces conventions, d'une durée de trois ans renouvelable, représentent un coût pour la Ville de 2 823 euros.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

**Mme de MAISTRE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux** : Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances** : Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

**La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité.**

**M. BAGUET** : J'aimerais vous faire part d'une information. Vous savez que le département des Hauts-de-Seine avait engagé un procès contre la société Sequalum, chargée de mettre la fibre optique dans les 600 000 foyers alto-séquanais. Or, celle-ci n'a pas du tout été à la hauteur en disant que les travaux avançaient rapidement, alors qu'elle ne réalisait que certains quartiers du département. Les procédures engagées ont été extrêmement longues, allant même jusqu'à la Cour de justice européenne. Au final, cette société vient d'être condamnée à verser une indemnité de 97 millions d'euros au Département, ce qui est une bonne nouvelle pour ce dernier. Comme cette société fera sûrement appel, mais que l'appel n'est pas suspensif, elle devra de toute façon payer avant.

Nous passons à la question orale.

## QUESTION ORALE

### Question orale posée par Mme Judith SHAN

« Monsieur le Maire, chers collègues,

Le 2 février, lors d'une réunion de travail avec les commerçants du Pont de Sèvres, Madame Marie-Laure GODIN a affirmé la volonté de la majorité de ne pas ré-ouvrir d'antenne de police dans les quartiers de Boulogne-Billancourt où la demande des habitants est pourtant forte.

Prendre des mesures de verbalisation contre la circulation intempestive au pont de Sèvre c'est très bien, mais c'est la présence plus visible de la police municipale qui dissuadera les attitudes inciviles qui ne sont pas facilement verbalisables : je pense aux troubles du voisinage et formes de harcèlement pour lesquels il n'est pas toujours utile de solliciter la police nationale, de la tentation de circuler avec des véhicules à moteur non immatriculés...

Cette police de proximité, quand elle est visible, est aussi le signal qu'un territoire n'est pas délaissé. Ainsi, depuis décembre, les habitants du square de l'Avre et des Mouligneaux sont régulièrement les témoins d'une lutte entre deux bandes, l'une venant du Val-de-Marne, l'autre de la Seine-Saint-Denis, qui rivalisent pour s'approprier un lieu qui leur paraît à l'abri des regards. Les agissements de ces groupes surviennent maintenant en pleine journée, parfois à l'heure du retour de l'école, si bien que de nombreux enfants sont témoins de violences qu'ils ne devraient pas voir dans les espaces de jeux qu'ils fréquentent habituellement en toute sérénité.

La sécurité ne doit pas reculer parce qu'il y a eu un jour un incendie ! Pouvez-vous me confirmer que cette annonce est un choix délibéré de la municipalité ? Si oui, par quel type de présence comptez-vous suppléer cette carence ? Je vous remercie. »

**M. BAGUET :** Je ne comprends pas très bien l'objet de votre question. Réclamez-vous davantage de présence de la police municipale ou davantage de présence de la police nationale ? Comme vous le savez, les compétences ne sont pas les mêmes et la police municipale est malheureusement très limitée dans ses actions. Je rappelle qu'elle ne peut pas effectuer de contrôles de police et qu'elle ne peut pas non plus poursuivre d'enquêtes judiciaires. Par conséquent, le fait de mettre une antenne de police municipale au pont de Sèvres ne servirait à rien, à part diviser ses forces et ses troupes.

J'ajoute que nous avons augmenté les services de la police municipale et que celle-ci compte aujourd'hui 42 agents,

grâce aux 15 recrutements de ces deux dernières années. Les équipes sont donc au complet, sans oublier que nous avons également recruté un maître-chien.

Certes, notre police municipale soutient la police nationale. Néanmoins, elle ne peut pas faire beaucoup plus en termes de maintien de l'ordre.

Je rappelle également que les gardiens de la paix relèvent de la police nationale. Il faudrait donc nous aider, Madame SHAN à avoir des effectifs supplémentaires de la police nationale ou à avoir un nouveau commissariat. D'ailleurs, heureusement que Madame PÉCRESSÉ a accepté de nous verser 2 millions d'euros dans ce dossier, même si cela semble loin d'être suffisant, puisque le gouvernement nous demande de monter « à la branche du dessus ». Pour autant, nous sommes relativement bons dans cet exercice, puisque nous avons déjà monté une bonne dizaine de branches. Or, cela n'est visiblement pas encore assez et nous devons faire davantage de gymnastique pour obtenir peut-être un jour notre commissariat.

Bref, votre question ne me paraît donc pas très bien posée.

D'autre part, je vous signale qu'une rencontre de quartier s'est tenue hier même et que le commissaire divisionnaire était présent. Lors de cette réunion, les familles l'ont interpellé sur la situation du square de l'Avre et des Mouligneaux. Le commissaire a d'ailleurs très bien répondu, en affirmant que nous accompagnons la police nationale dans ce type de démarche et que des mesures adaptées ont été prises dans cette zone, en accord avec le bailleur Hauts-de-Seine Habitat. Nous poursuivons donc nos actions, en plus des actions de prévention déjà mises en place au Pont de Sèvres et dans ce square. Nous entendons d'ailleurs les renforcer, avec des précisions d'interventions, car il semblerait que beaucoup trop de personnes intervenaient. Nous allons donc déterminer des responsabilités bien précises, auprès de certaines associations, dans ces deux quartiers. Nous aurons ainsi un référent pour la prévention de la délinquance, un référent pour la police municipale et un référent pour la police nationale.

Quoi qu'il en soit, le commissaire de police a fait son travail et cinq ou six délinquants du square de l'Avre et des Mouligneaux sont aujourd'hui en prison. Toutefois, comme la nature a horreur du vide, d'autres bandes arrivent, mais le commissaire s'en occupe sérieusement. Nous allons donc expliquer à ces bandes qui viennent de l'extérieur, que Boulogne-Billancourt n'est pas un nouveau terrain de commercialisation de leurs trafics. En outre, Madame GODIN a reçu plusieurs mères de familles de ce square et un nouveau rendez-vous est prévu prochainement en présence du commissaire de police.

## Séance du 23 mars 2017

Certes, la situation paraît compliquée, mais nous en avons connu d'autres à ce même endroit. Je rappelle en effet que onze délinquants ont été arrêtés en 2011 et que certains d'entre eux ont fait de la prison de longue durée.

Nous en avons subi les conséquences et nous les assumons.

Au final, nous sommes d'accord avec vous : il faut mettre de l'ordre et de la discipline au square de l'Avre et des Moulineaux, comme nous le faisons au Pont de Sèvres, sachant tout de même que la situation à cet endroit s'est nettement apaisée. D'ailleurs, les 170 millions d'euros que nous avons investis au Pont de Sèvres apportent aujourd'hui de l'apaisement grâce à l'ouverture de nouveaux espaces, à la création de nouvelles salles d'activités ou encore avec la mise en place de forums sportifs ou associatifs. De la même manière, le fait que le site accueille aujourd'hui près de 3 000 salariés génère un certain flux, ce qui entraîne aussi davantage de sécurité, car nous savons que les trafiquants en tout genre n'aiment pas beaucoup être entourés par d'autres personnes que leurs clients habituels.

En définitive, toutes ces actions sont bien suivies et le commissaire nous tient régulièrement au courant, moi-même et le procureur du parquet de Nanterre. Nous allons donc continuer avec détermination. J'en profite d'ailleurs pour saluer l'action de nos forces de police car, encore une fois, les choses iraient beaucoup mieux si nous avions davantage d'effectifs de la police nationale.

Enfin, je vous signale que notre commissaire a très courageusement obtenu auprès du sous-préfet la levée des sept plantons qui gardaient la sous-préfecture de Boulogne-Billancourt, ce qui lui permet aujourd'hui de disposer d'un peu plus d'effectifs sur le terrain. Bref, il faut que les habitants « voient du bleu », qu'il s'agisse aussi bien de la police municipale ou de la police nationale, sachant encore une fois que leurs missions sont différentes.

Je vous remercie. Nous nous retrouvons le 30 mars pour GPSO.

***L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur BAGUET lève la séance à 20h05.***